

COLLOQUE

L'ACCOMPAGNEMENT DU MAJEUR PROTÉGÉ

PLACÉ SOUS MAIN DE JUSTICE

vendredi
07

octobre
2 0 2 2

8h30-17h30

ORGANISÉ PAR LA CHAIRE JEAN MONNET ET LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DU PUY-DE-DÔME ET DU CANTAL, SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE MARIE NICOLAS-GRÉCIANO ET SOPHIE PRÉTOT



Amphithéâtre Michel de l'Hospital

École de Droit

41 bd. Mitterrand
Clermont-Ferrand

inscription obligatoire (gratuite) :
majeurprotege.sciencesconf.org

COLLOQUE

L'ACCOMPAGNEMENT DU MAJEUR PROTÉGÉ PLACÉ SOUS MAIN DE JUSTICE

7 OCTOBRE 2022 /// 8H30-17H30

8h30 – Accueil des participants

8h45 – Mots d'accueil

- **François Cafarelli**, Maître de conférences, Vice-Doyen de l'École de droit, UCA
- **Philippe Chopin**, Préfet du Puy-de-Dôme
- **Paul Louchouart**, Directeur interrégional des services pénitentiaires DISP Lyon
- **Aurélié Demmer**, Directrice départementale des SPIP Puy-de-Dôme et Cantal
- **Marie Nicolas-Gréciano**, Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2

9h30 – Propos introductifs, **Sophie Prétot**, Professeur à l'UCA

Première partie

Appréhender l'accompagnement du majeur protégé

A - Dans un cadre juridique et déontologique contraint

9h50 – Le code pénitentiaire : un nouvel outil pour l'accompagnement du majeur protégé ? **Agnès Cerf-Hollender**, Maître de conférences à l'Université de Caen Normandie

10h10 – Le secret professionnel : un frein à l'échange d'informations entre les accompagnants ? **Marie Nicolas-Gréciano**, Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2

10h30 – Débat et Pause

B - Dans l'objectif d'une individualisation

11h00-12h00 - Table-ronde : Quelles conditions pour l'individualisation de la mesure d'accompagnement du majeur protégé ?

Modérateur : **Gilles Raoul-Cormeil**, Professeur à l'Université de Caen Normandie

Intervenants : **Joëlle Beylard-Ozeroff**, 1^{ère} vice-présidente chargée de l'application des peines (TJ Clermont) ; **Flora Tardif**, juge de l'application des peines (TJ Clermont) ; **Magali Chabanne**, juge en charge de l'administration du TP de RIOM, juge des contentieux de la protection ; **Georges Brousse**, psychiatre addictologue, Responsable des services hospitalo-universitaires de Clermont-Ferrand, Professeur d'Addictologie et de Psychiatrie (CHU Clermont) ; **Hélène Denizot-Bourdel**, médecin coordonnateur, psychiatre (CHU Clermont) ; **Déborah Besnier**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs (UDAF 63) ; **Aurore Villaume-Bussière**, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP 63).

12h – Débat

12h15 – Pause méridienne

Deuxième Partie

Penser l'accompagnement du majeur protégé

14h – Le parcours de la prise en charge du majeur protégé, **Aurélié Demmer**, Directrice départementale des SPIP Puy-de-Dôme et Cantal ; **Jean Didier Nauton**, Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation.

A - Dans l'aménagement de la peine

14h30-15h30 – Table-ronde : Comment aménager la peine d'un majeur protégé ?

Modérateur : **Marie Nicolas-Gréciano**, Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2

Intervenants : **Joëlle Beylard-Ozeroff**, 1^{ère} vice-présidente chargée de l'application des peines (TJ Clermont) ; **Flora Tardif**, juge de l'application des peines (TJ Clermont) ; **Anne-Céline Berger**, vice-présidente chargée des contentieux de la protection (TJ Clermont) ; **Grégory Charlat**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM individuel) ; **Fabienne Ferrer**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs (UDAF 63) ; **Mathieu Clayet**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs (Croix Marine d'Auvergne) ; **Elisa Derro**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, milieu fermé (SPIP 63)

15h30 – Débat et Pause

B - Dans l'évaluation de la récidive

15h45-16h45 – Table-ronde - Est-il possible d'évaluer le risque de récidive d'un majeur protégé ?

Modérateur : **Noémi Lemercier**, doctorante à l'Université Lumière Lyon 2.

Intervenants : **Flora Tardif**, juge de l'application des peines (TJ Clermont) ; **Magali Chabanne**, juge en charge de l'administration du TP de RIOM, juge des contentieux de la protection ; **Hélène Denizot-Bourdel**, médecin coordonnateur, psychiatre (CHU Clermont) ; **Grégory Charlat**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM individuel) ; **Fabienne Ferrer**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs (UDAF 63) ; **Eric Schmitt**, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP 63).

16h45 – Débat

17h – Propos conclusifs, **Gilles Raoul-Cormeil**, Professeur à l'Université de Caen Normandie

COLLOQUE

L'ACCOMPAGNEMENT DU MAJEUR PROTÉGÉ PLACÉ SOUS MAIN DE JUSTICE

7 OCTOBRE 2022 /// 8H30-17H30

Direction scientifique :

Marie Nicolas-Gréciano et Sophie Prétot

Conseil scientifique :

Aurélie Demmer, Jean-Didier Nauton, Marie Nicolas-Gréciano, Sophie Prétot, Gilles Raoul-Cormeil

inscription obligatoire (gratuite) :
majeurprotege.sciencesconf.org